



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



PROCÉDURE D'INSCRIPTION DANS LES FORMATIONS DES ÉTUDIANT.E.S ACCEPTÉ.ES EN CÉSURE (2026-2027)

- **Pour les étudiant.e.s de l'IUT Toulouse-Auch-Castres**
 - Démarches des inscriptions sur <https://iut.univ-tlse3.fr/inscriptions>
 - En cas de besoin : contact.scolarite@iut-tlse3.fr

- **Pour les étudiant.e.s des composantes FSI, F2SMH, Santé**
 - Démarches des inscriptions en suivant les étapes décrites ci-dessous.
 - En cas de besoin : cesure.contact@utoulouse.fr

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (IA) EN LIGNE

Après réception du courrier d'acceptation de la plateforme eCesure attestant que la césure est acceptée, vous devrez :

❖ POUR UNE CÉSURE ACCEPTÉE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027

1. Acquitez-vous de la CVEC sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> avant votre inscription à l'université.
2. Inscrivez-vous en ligne :
 - Pour une 1^{re} inscription (à compter du **7 juillet 2026**) :
<https://iaprimo.univ-tlse3.fr/iaprimo/ident1.jsf>
 - Pour une réinscription (à compter du **2 juillet 2026**) :
<https://iareins.univ-tlse3.fr/iareins/etapes/identification.jspx>

Attention : le montant des droits d'inscription affiché à la fin de la procédure correspond au tarif plein. Les étudiant.e.s en césure pour l'ensemble de l'année universitaire bénéficient du tarif réduit applicable à votre diplôme.

Lors du choix du mode de règlement, veuillez sélectionner « paiement présentiel ». Le montant exact à acquitter vous sera communiqué ultérieurement par courriel par la Scolarité Générale.

3. Déposez les pièces justificatives demandées sur la plateforme PJWEB :
<https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb/page/login.jsf>
4. Envoyez par mail le courrier d'acceptation attestant que la césure est acceptée sans réserve à cesure.contact@utoulouse.fr
5. Réglez les frais d'inscription via le lien de paiement en ligne qui vous sera envoyé par mail (paiement par carte bancaire).
6. Prendre rendez-vous à partir du **8 juillet 2026** sur votre [ENT](#) :
 - Si 1^{re} inscription : pour récupérer votre carte étudiante ;
 - Si réinscription : pour retirer le sticker 2026-2027 sur présentation de votre certificat de scolarité 2026-2027 téléchargeable sur votre [ENT](#).

❖ **POUR UNE CÉSURE ACCEPTÉE POUR UN SEMESTRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027**

1. Acquittez-vous de la CVEC sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> avant votre inscription à l'université.
2. Inscrivez-vous en ligne :
 - Pour une 1^{re} inscription (à compter du **7 juillet 2026**) :
<https://iaprimo.univ-tlse3.fr/iaprimo/ident1.jsf>
 - Pour une réinscription (à compter du **2 juillet 2026**) :
<https://iareins.univ-tlse3.fr/iareins/etapes/identification.jspx>

Attention : les étudiant.e.s en césure sur un semestre paient le taux plein du diplôme.

3. Déposez les pièces justificatives demandées sur la plateforme PJWEB :
<https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb/page/login.jsf>
4. Prendre rendez-vous à partir du **8 juillet 2026** sur votre [ENT](#) :
 - a. Si 1^{re} inscription : pour récupérer votre carte étudiante ;
 - b. Si réinscription : pour retirer le sticker 2026-2027 sur présentation de votre certificat de scolarité 2026-2027 téléchargeable sur votre [ENT](#).

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE (IP)

Pour une césure demandée et obtenue sur l'année universitaire 2026-2027, la **Scolarité Générale** (cesure.contact@utoulouse.fr) procédera automatiquement à l'IP spéciale Césure : CESURE ANNEE.

Pour une césure demandée et obtenue sur un semestre seulement, vous devez vous rapprocher du **secrétariat pédagogique de votre formation** pour procéder à votre IP pour le semestre non concerné par la césure.

Si vous êtes en « **Accompagnement renforcé** », vous pourrez obtenir des ETCS : ceux-ci seront attribués à votre retour de césure après la validation de votre Référent et portés au supplément au diplôme.

Dans les autres cas, « **Encadrement normal** », sous réserve de la validation finale de la césure, cette dernière figurera au supplément au diplôme.